

# Appel à projet « À vos plumes, citoyen·nes » 2<sup>e</sup> édition

# Dossier de candidature

07/06/2022

*Dossier de candidature à remplir et retourner à l'adresse : [mediacitoyen@ville-saint-denis.fr](mailto:mediacitoyen@ville-saint-denis.fr)*

## PREAMBULE

A l'automne 2021, la Ville de Saint-Denis a lancé un nouveau journal municipal dont les principes rédactionnels sont l'ouverture, le dialogue et la proximité. En parallèle de ce nouveau média d'information, la ville a souhaité accompagner les initiatives citoyennes, notamment vers les jeunes, pour permettre aux citoyens de se forger librement leur opinion. La Ville de Saint-Denis a souhaité accompagner l'émergence de nouveaux médias locaux pour favoriser le dialogue, l'expression et en définitive la démocratie locale.

Pour ce faire, elle a créé un nouvel appel à projet intitulé « À vos plumes citoyen·nes », à travers lequel la Ville de Saint-Denis souhaite valoriser les initiatives, associatives ou portées par des structures de l'ESS ou de l'Education nationale, qui œuvrent sur son territoire pour cette mission et innovent en matière de production et d'accès à l'information.

En 2022, Saint-Denis lance la 2e édition de cet appel à projets, doté d'une enveloppe de 50 000 €. Dans le contexte de la candidature de la Ville de Saint-Denis au label Capitale européenne de la Culture pour l'année 2028, cette 2e édition est thématisée et portera sur la dimension culturelle.

## COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier porté par une structure se compose :

- du dossier de candidature suivant, incluant : le courrier de demande de subvention adressé à Monsieur le Maire ; l'attestation sur l'honneur. *Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande, quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal, merci de joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.*
- de pièces complémentaires à fournir :
  - Le formulaire de dossier de candidature dûment complété
  - Le budget prévisionnel du projet
  - Un RIB
  - Le rapport d'activité, le compte de résultat et le bilan comptable de la structure
  - Le budget initial 2021 arrêté au 31/12/2021 et le budget révisé éventuel en lien avec la crise sanitaire arrêté
  - Un plan de trésorerie éventuel
  - Les statuts ou règlement intérieur
  - Le dernier PV du Conseil d'Administration ou d'Assemblée Générale
  - Pour les associations, un avis de répertoire SIRET
  - Un engagement du bénéficiaire justifiant que le volume global des différentes subventions perçues n'excède pas 100 % du coût du projet.
  - Liste des membres du bureau de l'association
  - Copie de publication au Journal Officiel (pour les associations)

Il est à noter que des documents complémentaires pourront être demandés pendant toute la phase d'instruction et jusqu'au paiement de la subvention si le dossier est retenu.

**Le dossier complet ainsi que les pièces à fournir doivent être envoyés impérativement à l'adresse [mediacitoyen@ville-saint-denis.fr](mailto:mediacitoyen@ville-saint-denis.fr) au plus tard le 19 septembre 2022 à minuit.**



Si oui, depuis combien de temps : .....

Accueillez-vous des personnes en situation de handicap :  non  oui, préciser le nombre : .....

Si oui, de quel handicap sont atteintes ces personnes :  handicap moteur  handicap mental  handicap sensoriel  
 polyhandicap

Votre structure dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ?  oui  non

Si oui, vous préciserez le(s)quel(s) :

| Type d'agrément : | attribué par | en date du : |
|-------------------|--------------|--------------|
| ESUS              |              |              |
| Autre             |              |              |
|                   |              |              |
|                   |              |              |

Votre structure est-elle connue de la Ville, c'est-à-dire, a-t-elle bénéficié d'une subvention de la Ville en 2018, 2019, 2020 ou 2021 ?

oui  non

Si oui, vous préciserez la direction ou le service concerné, la période, le montant et l'objet :

.....  
.....  
.....

Votre structure a-t-elle bénéficié d'aides matérielles / en nature de la Ville en dehors des subventions : en 2018, 2019, 2020 ou 2021 ?  oui  non

Si oui, vous préciserez la Direction ou le Service concerné, la nature et l'origine de chaque aide (locaux permanents, prêt de salles, cars, impressions, etc.)

.....  
.....  
.....

Moyens humains de la structure (nombre de salarié-es, préciser leur statut et le nombre d'équivalent temps plein) :

.....

Votre structure dispose-t-elle d'un commissaire aux comptes ?  oui  non

## II. INFORMATIONS SUR LE PROJET

Résumé du projet de média citoyen en 20 lignes

Précisez :

- Les objectifs du projet ;
- Les types de mediums utilisés (audio, photo, vidéo, site web interactif, atelier présentiel, démarches d'aller-vers etc)
- La localisation et le calendrier prévisionnels du projet
- Le nombre d'actions sur la période (période scolaire 2022-2023) et leur durée
- Le budget prévisionnel du projet
- La dimension innovante du projet
- Méthodes d'évaluation et indicateurs choisis pour évaluer le projet

• Les partenaires impliqués par le projet :

.....  
.....  
.....

Quels sont les types de publics cibles du projet ? (nombre, âge et qualité des bénéficiaires) ;

.....  
.....  
.....

Contexte et ancrage territorial du projet d'investissement :

Précisez

.....  
.....  
.....

Echelle du projet :

- Échelle communale (sur toute la ville)  communautaire (Plaine Commune)  départementale  
 nationale  internationale

Votre structure développe des actions sur les quartiers suivants :

- Grand centre-ville  La Plaine  Delaunay-Belleville / Sémard  Floréal / Allende / Mutuelle  
 Joliot-Curie / Lamaze / Cosmonautes  Pleyel / Confluence  
 Franc-Moisin / Bel-air / Stade de France

Illustrez des exemples de projets de média citoyen développés par votre structure (via des photos, vidéos, sites web, reportage ; qu'il s'agisse de projets passés, en cours, ou à venir) :

Les pièces sont à joindre au dossier de candidature par e-mail en format vidéo, word, PDF ou powerpoint.

### III. ASPECTS FINANCIERS

Quel est le montant de la subvention sollicitée auprès de la Ville?

Attention des montants maximums sont indiqués dans le règlement intérieur à l'article 4.

.....  
.....  
.....

Cofinancements accordés ou cofinancements sur fonds propres

- Résilience Région Ile-de-France pour le montant de .....
- Fonds fédéraux sportifs pour le montant de .....
- Autres (Etat etc).....

Besoin financier complémentaire estimé (détailler par nature de dépense) :

.....  
.....

Impact prévisible sur le prochain exercice budgétaire :

.....



## ATTENTION

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès de service ou de l'Établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

## VI. CONTACTS

Artemise CREN, Directrice de la communication  
*Artemise.CREN@ville-saint-denis.fr*

Cadre réservé à l'administration

Dossier reçu le : .....

N° de tiers : .....

N° d'engagement : .....